

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

CAPITAL B

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.600.483,20 euros

Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux

504 914 094 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

Avis aux détenteurs d'obligations convertibles en actions émises par Capital B Luxembourg SA et de bons de souscription d'actions de Capital B

Confirmation de l'ajustement des conditions de conversion et d'exercice à l'issue de l'opération de regroupement d'actions

Avis aux porteurs des obligations convertibles en actions de la Société émises par Capital B Luxembourg SA et des bons de souscription d'actions de la Société suivants :

- Obligations convertibles en actions OCA A-03
- BSA OC A-03 émis sur conversion des OCA A-03
- Obligations convertibles en actions OCA A-04
- BSA OC A-04 émis sur conversion des OCA A-04
- Obligations convertibles en actions OCA A-05
- BSA OC A-05 émis sur conversion des OCA A-05
- Obligations convertibles en actions OCA B-02
- Obligations convertibles en actions OCA B-03
- Obligations convertibles en actions OCA B-04
- BSA OC B-04 émis sur conversion des OCA B-04
- BSA 2026-01
- BSA 2026-02
- BSA 2026-03
- BSA 2026-04
- BSA 2026-05

(ensemble, les « **Valeurs Mobilières Donnant Accès au Capital** ») et dont les droits avaient été suspendus jusqu'au 10 septembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

A la suite de l'opération de regroupement d'actions annoncée par la Société le 20 juillet 2026, à raison de 10 actions anciennes pour une action nouvelle, qui a pris effet le 8 septembre 2026, les droits des titulaires de Valeurs Mobilières Donnant Accès au Capital n'ayant pas exercé leurs droits sont préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes et conditions correspondants, à savoir :

- Pour les obligations convertibles en actions de la Société émises par Capital B Luxembourg SA, le prix de conversion sera multiplié par 10.
- Pour les bons de souscription d'actions, la parité d'exercice sera divisée par 10, c'est-à-dire que chaque bon de souscription d'actions donnera droit à souscrire à 1/10 d'action.
- Pour les actions gratuites en cours d'acquisition, le nombre d'actions susceptibles d'être acquises définitivement par chaque bénéficiaire sera divisé par 10.

Le détail de ces ajustements figure dans le tableau inclus dans l'avis de suspension publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 22 juillet 2026 (n°2603177).

Jean François DESCAVES
Président du Conseil d'Administration